

DÉLIBÉRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de
convocation :
 25 janvier 2017
Date de publication
et d'affichage :
 31 janvier 2017

- **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
- **Absents avec pouvoir** : François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
- **Absents sans pouvoir** : Philippe BERNERY
- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 3 de la séance du 30 janvier 2017

RÉF/N°2017-007 : CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur *le Maire* rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que suite à la suppression du poste de responsable du camping il y a lieu de créer un poste de responsable des services techniques pour les services de la Commune : espaces verts, voirie, bâtiments et cantine, port, camping. Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 30 janvier 2017. Monsieur le Maire ajoute que cet emploi correspond au grade d'Agent de Maîtrise, d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe ou d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, filière technique, catégorie C et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi relevant du grade d'Agent de Maîtrise, d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe ou d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe appartenant à la filière technique catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget principal chapitre 012, article 6411.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

sous le n°17-009D2017-007

(matière de l'acte : 4 Fonction Publique-1 Personnel stagiaire et titulaire de la FPT)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

Le Maire
 Norbert NAUDIN

